

Règlement du concours #eDreamsComeTrue

Novembre 2019 - Janvier 2020

1. ENTITÉ ORGANISATRICE.- L'entité organisatrice de ce concours (le « **Concours** ») est Vacaciones eDreams, S.L. (l'« **Entreprise** »), une société à responsabilité limitée espagnole dont le siège social se trouve Conde de Peñalver 5, 1º Ext. Izq. 28006, Madrid, Espagne, avec le numéro d'identification fiscale B-61965778. Le Concours n'est pas parrainé par YouTube.

2. LIEU ET DATE.- Le Concours se déroulera sur www.edreams-come-true.com, via un formulaire Google et sur Youtube. Le période de soumission ira du 01/01/2020 à 12 h 00 HNEC au 16/02/2020 à 23 h 59 HNEC (la « **Période du Concours** »). Les gagnants seront choisis, conformément aux dispositions du présent règlement, pendant les 2 semaines du 17 février 2020 au 1er mars 2020. Les gagnants seront annoncés le 2 mars 2020 sur www.edreams-come-true.com.

3. QUI PEUT PARTICIPER.- Les personnes qui répondent aux conditions suivantes peuvent participer : (1) avoir au moins 18 ans et (2) résider en Belgique, en France, en Allemagne, en Espagne, en Suisse ou au Royaume-Uni. Les employés et les partenaires d'eDreams ODIGEO et/ou les membres de leur famille ne peuvent pas participer à la promotion. La participation est gratuite.

4. COMMENT PARTICIPER.- Si vous souhaitez participer, vous devez enregistrer une vidéo en suivant les étapes décrites ci-dessous, la publier sur YouTube et la soumettre pendant la Période du Concours à l'aide du formulaire Google disponible sur la page dédiée au concours à l'adresse www.edreams-come-true.com. La vidéo doit être publique pendant toute la durée du concours et contenir le mot « eDreams » dans le titre (« My eDreams Come True »), les hashtags et la description lors de son téléchargement sur YouTube comme décrit ci-dessous. Il n'y a aucune limite de participation pendant la Période du Concours : une personne peut participer plusieurs fois à condition que chaque vidéo envoyée soit originale et unique.

Étapes à suivre :

Afin de participer au concours, chaque participant doit :

4.1. Créer une vidéo consacrée à son voyage de rêve en suivant cette structure :

- Une brève introduction pour se présenter ;
- L'explication de son voyage de rêve et la raison pour laquelle eDreams devrait lui offrir.

4.2. La publier sur YouTube en s'assurant que :

- La vidéo publiée est « Publique » ;
- La durée totale de la vidéo ne dépasse pas 15 minutes ;
- La vidéo est enregistrée dans l'un des formats suivants : MOV / MPEG4 / MP4 / AVI / WMV / MPEGPS / FLV / 3GPP / WebM / DNxHR / ProRes / CineForm / HEVC (h265) ;
- Le titre de la vidéo commence par « My eDreams Come True : » ;
- eDreams est mentionné dans la description et les hashtags de la vidéo ;
- La vidéo respecte les [Conditions d'utilisation](#) et le [Règlement de la communauté](#) YouTube.

4.3. Remplir le formulaire de participation disponible à l'adresse www.edreams-come-true.com.

Une fois que le participant aura soumis sa participation par l'intermédiaire du formulaire, il recevra un e-mail de confirmation pour confirmer sa participation.

5. SÉLECTION DES GAGNANTS - Chaque participation sera évaluée équitablement par un jury, qui comprendra des experts en réseaux sociaux et en vidéo du service marketing d'eDreams ODIGEO, afin d'évaluer le respect des directives mentionnées dans l'Article 4 ainsi que la qualité globale de la vidéo. Les gagnants seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

- Créativité et narration ;
- Qualité globale de l'enregistrement et de l'édition de la vidéo ;
- Engagement sur YouTube (vues, mentions « J'aime » et commentaires).

Ce concours désignera un total de cinq (5) gagnants, chacun éligible à un (1) seul prix.

6. LES PRIX.- Les gagnants recevront l'un des prix suivants :

- **1er prix** : Jusqu'à 5 000 € pour organiser un voyage comprenant les vols et l'hébergement seul. Les réservations seront faites directement par l'Entreprise après avoir convenu des détails du voyage avec le gagnant.
- **2ème prix** : 1 bon de 1 500 € valable sur les réservations de vols ou les forfaits (Vol + Hôtel) sur les sites web eDreams sans valeur minimale de panier, valable pendant un (1) an. Les conditions du bon seront communiquées par e-mail au gagnant à la fin du concours.
- **3ème prix** : 1 bon de 1 000 € valable sur les réservations de vols ou les forfaits (Vol + Hôtel) sur le site web eDreams sans valeur minimale de panier, valable pendant un (1) an. Les conditions du bon seront communiquées par e-mail au gagnant à la fin du concours.
- **4ème prix** : 1 bon de 500 € valable sur les réservations de vols ou les forfaits (Vol + Hôtel) sur le site web eDreams sans valeur minimale de panier, valable pendant un (1) an. Les conditions du bon seront communiquées par e-mail au gagnant à la fin du concours.
- **5ème prix** : 1 bon de 300 € valable sur les réservations de vols ou les forfaits (Vol + Hôtel) sur le site web eDreams sans valeur minimale de panier, valable pendant un (1) an. Les conditions du bon seront communiquées par e-mail au gagnant à la fin du concours.

Comme expliqué dans la lettre d'acceptation, en acceptant leur prix, les gagnants s'engagent à publier une (1) courte vidéo de leur voyage sur leur propre chaîne YouTube. La vidéo devra être publiée dans les 2 mois suivant la fin du voyage du gagnant et devra contenir le mot « eDreams » dans le titre, la description et les tags de la vidéo.

Les gagnants du présent Concours ne peuvent pas échanger le prix gagné contre un autre prix ou contre le montant équivalent en espèces, ni l'attribuer/le transférer à une autre personne. L'Entreprise ne saurait être tenue responsable des facteurs externes (vol manqué, accidents, etc.). À ce titre, l'Entreprise n'émettra pas d'autre prix et n'effectuera pas de remboursement en raison de ces circonstances.

Si, pour une raison quelconque, l'Entreprise ne peut pas fournir le prix, l'Entreprise emploiera tous les moyens raisonnables pour le remplacer par un autre prix de valeur égale ou pour gérer différemment les prix si nécessaire. Les gagnants seront informés des conditions exactes des prix par e-mail lors de l'acceptation de leur prix.

7. CAUSES DE DISQUALIFICATION DES PARTICIPANTS AU CONCOURS – Les participants au concours seront automatiquement et immédiatement disqualifiés du Concours s'ils enfreignent les règles de « bonne foi », font preuve d'une conduite mensongère, inadéquate, trompeuse ou inappropriée, s'ils utilisent des moyens disproportionnés, frauduleux ou inappropriés ou enfreignent l'une des règles ou dispositions de quelque manière que ce soit.

Tous les participants s'engagent à participer à ce Concours de manière équitable et à ne pas utiliser de services externes pour acheter des vues, des commentaires ou des mentions « J'aime » sur YouTube. Les commentaires indésirables (« spam » : commentaires répétés provenant du même utilisateur avec une faible valeur ajoutée) ne seront pas pris en considération. Toute activité suspecte sur les vidéos entraînera leur rejet de la compétition.

8. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ – L'Entreprise rappelle aux Participants la nature et les limites d'Internet et décline toute responsabilité pour les événements résultant de la connexion des Participants à Internet via www.edreams-come-true.com. Aucune responsabilité n'est acceptée pour les inscriptions non recevables ou frauduleuses. En particulier, l'Entreprise décline toute responsabilité en cas de dommages (matériels ou non matériels) causés aux Participants, à leur équipement informatique, aux données stockées dessus ou à leurs activités personnelles, professionnelles ou commerciales.

En outre, l'Entreprise ne saurait être tenue responsable si un ou plusieurs Participants ne peuvent pas se connecter à www.edreams-come-true.com ni participer à ce concours ou si les inscriptions d'un ou plusieurs Participants sont tardives ou perdues, en raison d'un problème technique ou lié à la congestion d'Internet. En cas de circonstances hors du contrôle de l'Entreprise, qui, de l'avis de l'Entreprise, nécessitent de suspendre, modifier

ou annuler la compétition, l'Entreprise se réserve le droit de suspendre, modifier ou annuler la compétition à tout moment.

9. ANNONCE DES GAGNANTS - Les gagnants seront annoncés sur www.edreams-come-true.com le 2 mars 2020 et recevront également un e-mail d'information contenant des instructions pour réclamer leur prix. L'Entreprise se réserve le droit de modifier cette date sans préavis ni justification. Toute modification du calendrier du concours sera communiquée sur www.edreams-come-true.com. Les gagnants ont sept (7) jours calendaires à compter de la date de clôture du concours pour accepter le prix et envoyer leurs coordonnées. Si, au cours de ces sept (7) jours calendaires, le gagnant ne peut pas être contacté et joindre le gagnant s'avère impossible, l'Entreprise comprendra que le gagnant a rejeté le prix.

Dans ce cas, l'Entreprise procédera au choix d'un nouveau gagnant. Si, dans les sept (7) jours calendaires suivant le choix du nouveau (deuxième) gagnant, il est impossible de le contacter, Vacances eDreams se réservera à nouveau le droit d'accepter le rejet du prix de la part du gagnant. S'il n'est pas possible de remettre le prix à un deuxième gagnant, le concours et le prix seront annulés. Afin de formaliser l'acte de remise du prix, l'Entreprise enverra une Lettre d'Acceptation du Prix qui devra être signée par le gagnant, comme preuve de réception.

10. ATTRIBUTION DU PRIX.- Les prix seront attribués par Vacances eDreams, S.L. conformément à la législation locale du pays de résidence de chaque gagnant et chaque gagnant aura la responsabilité de déclarer et de déduire les contributions fiscales et sociales, le cas échéant.

11. DONNÉES PERSONNELLES.- Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne, l'Entreprise sera le Contrôleur de données et informe par la présente les Participants que leurs données personnelles seront enregistrées dans les fichiers de données personnelles de l'Entreprise et traitées de manière confidentielle, exclusivement afin de gérer le concours actuel dans le cadre du règlement du concours. Les Participants pourront exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement, de restriction et d'objection concernant leurs données personnelles en adressant une demande par écrit au Contrôleur de données, Vacances eDreams S.L., Attn. Group HR team, C/ Bailén 67, 08009 Barcelona, Espagne, ou en envoyant un e-mail à dpo@edreamsodigeo.com et socialcontent@edreamsodigeo.com.

12. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.- En participant à ce concours, en soumettant sa vidéo #eDreamsComeTrue, le participant accorde par la présente à l'Entreprise (et à ses filiales et/ou sociétés holding) le droit de réutiliser sa vidéo (y compris le droit de reproduction, d'adaptation, de modification, de traduction, d'édition, d'adaptation, d'utilisation, de distribution, de prêt, de communication au public, de mise à la disposition

du public, de publication, de diffusion ou de copie) uniquement aux fins du concours. Cette cession s'applique dans le monde entier et concerne toutes les utilisations, sur tous les supports (existants ou futurs), en totalité ou en partie.

Vous confirmez que les informations que vous soumettez et/ou distribuez n'enfreindront pas les droits de propriété intellectuelle, de vie privée ou tout autre droit de tiers et ne contiennent aucun élément illégal, calomnieux, diffamatoire, obscène, indécent, harcelant, menaçant ou potentiellement préjudiciable à l'Entreprise ou au Groupe eDreams ODIGEO. Vous garanzissez par la présente que vous indemnisez l'Entreprise en cas de perte, dommage ou responsabilité qui en découleraient. Le cas échéant, nous nous réservons le droit, mais pas l'obligation (et sans limiter nos droits dans le cadre de votre garantie et de votre indemnisation ci-dessus), d'examiner, de filtrer et/ou de contrôler les informations fournies par vous et d'éditer, de refuser de distribuer ou de supprimer celles-ci.

13. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT.- En participant à ce Concours, vous acceptez d'être totalement et inconditionnellement lié par ce Règlement, et vous déclarez et garanzissez que vous répondez aux conditions d'éligibilité énoncées dans les présentes. L'Entreprise se réserve le droit d'éliminer du Concours les Participants qui enfreignent le Règlement.

14. LOI APPLICABLE.- Le Concours sera régi par ce Règlement et interprété conformément aux lois de l'Espagne.